

L'EUROPE AVEC OU SANS FRONTIÈRES

L'EUROPE,
UNE GRANDE HISTOIRE
QUI "NOUS" CONCERNE

■ ERYCK DE RUBERCY ■

J amais plus qu'aujourd'hui il ne sera sans doute opportun de souligner la saisissante actualité du livre *Pavane pour une Europe défunte* du philosophe Jean-Marie Benoist (1) qui éclaire la crise dans laquelle l'Europe se trouve actuellement plongée. Plus de trente ans après sa publication, sa lecture, en effet, ne saurait manquer d'étonner le lecteur tant l'appréciation que son auteur y fait d'une Europe enlisée dans sa marche, qui ne l'empêche pas pour autant de lancer un appel, une adjuration pressante à ne pas y renoncer, coïncide avec le constat navré que nous pouvons faire aujourd'hui sur l'édification d'une Europe politique ébranlée par la crise financière de sa monnaie unique. Et cela au moment où se désigne à notre attention un livre de réflexion racontant la genèse de cet ordre politique européen intitulé *le Passage à l'Europe* et sous-titré *Histoire d'un commencement* du philosophe et historien néerlandais Luuk Van Middelaar (2) d'après qui le mouvement de ce passage à l'Europe, qui n'est en rien un « bond » mais le résultat de l'action commune de la France et de l'Allemagne, se décompose en

trois temps, depuis les années de la fondation (1950-1957), en passant par le séjour dans la Communauté (1958-1989) jusqu'à l'époque qui court après la chute du mur de Berlin (1989 à aujourd'hui), grand événement à la fois « indéfinissable et bouleversant », dont le choc géopolitique a chargé le mot « Europe » de nouvelles significations en même temps qu'il aura poussé les Européens de l'Ouest à tenir un nouveau rôle. Car les choses ont tout de même bien changé depuis 1976, quand on avait encore bien peu d'« Europe réellement existante » et qu'André Fontaine, rédacteur en chef du journal *le Monde*, pouvait écrire : « Ce qui subsiste du grand rêve des années cinquante n'en est plus aujourd'hui que la caricature » (« L'Europe à la dérive », éditorial du 24 mars 1976.)

À cet égard, la proposition faite par Jean-Marie Benoist de comparer les « juristes », prouvant l'existence de l'Europe à partir de la définition juridique de son statut, à des « théologiens qui prouvent l'existence de Dieu à partir de la définition *a priori* de ses attributs et de sa perfection » était tout à fait appropriée tant que le projet européen devenu « fait juridique » en 1952 n'était devenu « un fait politique ». Ce qui fut un tournant fondamental en ce sens que la Communauté, en plus d'être un ordre juridique fondé sur un traité, constituait un lien politique accordant une place à l'équilibre des forces entre les intérêts nationaux, même si encore aujourd'hui la Commission – ayant succédé à la Haute Autorité – ainsi que la Cour européenne ne peuvent agir indépendamment qu'en s'appuyant sur une « base juridique ».

L'Europe politique est donc réelle, elle existe, puisqu'elle est contenue dans les traités des institutions européennes qui la régissent. « L'Europe s'est constituée à partir d'un traité et des nombreuses décisions qui ont suivi, nous dit Luuk Van Middelaar, elle est l'aboutissement sur le papier de négociations entre gouvernements » – et même de négociations permanentes entre gouvernements qui demeurent, il est vrai, hors du champ de vision des populations. Reste que la question à dimension subjective se pose de savoir si cette existence d'encre et de papier suffit décidément à créer le souffle, l'âme et surtout le contrat social qui unit les peuples de chair et d'os et les fait passer, comme disait Rousseau, du stade de l'agrégation à celui de l'association. Le Premier ministre belge Leo Tindemans exprimait d'ailleurs cette inquiétude dans un

rapport rédigé en 1975 à la demande de ses huit collègues européens en déclarant : « Il ne suffit pas que notre communauté de destin soit réelle, il faut encore qu'elle soit perçue comme telle. »

Évidemment il ne s'agit pas ici de dénoncer ou de mésestimer la forte poussée qui a conduit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les pères fondateurs de l'Europe à rêver puis à réaliser ce rapprochement franco-allemand, nerf central de l'Europe. À ce propos, Jean-Marie Benoist fait remarquer combien il avait « fallu de l'audace en effet à ces Schuman, à ces Monnet, et à tous ces combattants de l'ombre, pour marcher contre les patriotismes encore à vif, pour se projeter généreusement la tête en avant, vers un stade qui ne faisait qu'anticiper sur un avenir prochain mais que personne ne pouvait ni ne voulait concevoir, tant étaient cruelles encore les plaies que les deux peuples qui bordent le Rhin venaient de s'infliger ». Bien sûr, tacitement, une Europe existait déjà dont l'héritage (et parler d'héritage, c'est déjà se placer dans l'histoire comme tradition) donna naissance à des réalités historiques propres à la maintenir plus de deux millénaires. La Grèce, Rome, le christianisme sont autant de noms qui sont régulièrement invoqués et parfois conjugués pour en définir les contours spirituels, historiques, philosophiques, sinon géographiques. Rien au demeurant n'est plus complexe et ne divise davantage que cet « héritage » ; la question étant de savoir où tout cela prend sa source, autrement dit : quel est l'héritage capable d'une telle action, d'une telle influence sans se laisser replier sur l'appropriation d'un quelconque d'entre eux ? « Comme le nom propre "Europe", explique Luuk Van Middelaar, le gentilé "Européen" évoque un écheveau de significations géographiques, historiques, juridiques et politiques qui ne se laissent pas réduire les unes aux autres. »

Mais voilà, cette Europe s'était détruite elle-même, c'est-à-dire par ses propres forces en une trentaine d'années au cours de deux guerres. Comment en était-elle arrivée là ? La réponse n'est pas difficile : l'Europe se composait d'une multiplicité d'États souverains et inégaux, dont aucun ne reconnaissait d'autorité supérieure mais dont tous (ou du moins les plus importants) étaient simultanément engagés dans cette entreprise visant à la domination du monde. Dans ces conditions le conflit était inévitable, dû à l'absence de quelque chose de général susceptible de les unir sur le plan exté-

rieur de l'organisation politique, mais aussi imputable à une puissance sans borne ; conflit qui ne pouvait signifier que le gaspillage de toutes les forces dont ces sociétés disposaient, à seule fin de s'entre-détruire... Et c'est ce qui arriva.

Le résultat en a été qu'il s'est présenté à l'issue de la Seconde Guerre mondiale des héritiers, disons « certains acteurs politiques européens » qui, pour faire le premier pas vers la paix mondiale en Europe, n'admirent pas que cette dernière redevienne ce qu'elle avait été avec son cycle infernal de victoires et de revanches. Ainsi eurent-ils pour objectif implicite la paix entre le plus grand nombre possible d'États européens, ce qui poussa six États fondateurs, « sans que le public ait rien demandé », à signer en avril 1951 à Paris un traité essentiellement économique par lequel, en préambule, ils se déclaraient solennellement : « résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé (3) ». On peut évidemment s'émouvoir de cette double formulation juridique et technocratique, que la construction de l'Europe prendra inéluctablement pour idiome dès cet instant fondateur et qui est toujours valable aujourd'hui ; l'Europe que l'on propose aux peuples las et exsangues étant « une Europe économique, une Europe où le génie des peuples s'efface déjà devant les froides supputations de bureaucrates et d'experts-comptables », pour reprendre les mots employés par Jean-Marie Benoist. Le fait est qu'on avait purement et simplement renoncé à préciser le but ultime du projet européen pour tout ce qui ne concernait pas les accords et objectifs économiques, de sorte que nombreux sont ceux qui, encore aujourd'hui, se sentent proches de cette dénonciation de l'insuffisance d'une Europe réduite à la dimension de son infrastructure économique, à l'instar de l'ancien secrétaire d'État Jean de Boishue, qui écrivait dans *le Figaro* du 15 janvier 2012 :

« Depuis sa fondation, ceux qui se sont chargés de jeter les bases de l'Europe, de lui donner un cadre opératoire, se sont appliqués à calculer. Esprits de chiffres, de compromis. Si bien qu'aujourd'hui, l'Europe, avec ses règlements, ses institutions, ses traités, n'est encore qu'une boîte à outils. »

Quoi qu'il en soit, toute la question pour Luuk Van Middelaar est de savoir si « les motifs politiques du vivre-ensemble dament en dernier ressort le pion aux intérêts économiques ». Une évidence, voudrait-on croire, mais quiconque lit les commentaires suscités par la crise constate que tel n'est pas le cas. Aussi plus que jamais le véritable enjeu de l'Europe est-il bel et bien là. Luuk Van Middelaar, dont l'ouvrage est certainement le seul (et pourtant il n'en a pas manqué) qui puisse contribuer aussi efficacement à la compréhension des événements des soixante dernières années de l'Union européenne, précise à ce sujet :

« La fuite hors de l'histoire dans la bureaucratie voulue par Monnet et consorts en 1950 était à cette époque un excellent projet visant à substituer à l'imprévisibilité et au *pathos* des relations interétatiques un traité et une sobre intrication des intérêts. »

C'est à partir de 1955 que l'Europe se limita à l'économie, opéra dans les coulisses de la réglementation et du contrôle, se concentra sur des questions prosaïques comme les quotas à l'importation, les taux d'imposition et les prix agricoles. Et Luuk Van Middelaar d'ajouter aussitôt :

« Les clichés concernant l'Europe se sont fixés dans les années soixante-dix : bureaucrates sans visage, couloirs interminables, montagnes de papiers et procédures inextricables. Le désintérêt du public était le moindre des maux qui en résultèrent. »

Jean-Marie Benoist ne disait rien d'autre à cette époque lorsqu'il s'exclamait :

« Le remède aux luttes sanguinaires et fratricides, la cohésion à promouvoir contre les sanglantes divisions, c'était dans l'économie et dans l'économie seule qu'il allait falloir la trouver ! »

En réalité, les dirigeants européens s'avisèrent de la faiblesse d'un soutien public à la suite du rapport rédigé à la fin de l'année 1975 par le Premier ministre belge Leo Tindemans qui marqua explicitement le début de la reconquête européenne de l'opinion publique :

« L'idée de l'Europe est en partie victime de ses succès : la réconciliation de pays naguère ennemis, la prospérité économique due au marché

élargi [...], tout cela paraît acquis [...]. L'Europe d'aujourd'hui est celle du quotidien, elle semble avoir perdu son parfum d'aventure. »

C'est dans ce document, en effet, qu'on lit pour la première fois que l'Europe doit être « proche du citoyen ». Tout cela conformément à l'adage sans défaut déjà cité : « Il ne suffit pas que notre communauté de destin soit réelle : il faut encore qu'elle soit perçue comme telle. » Dès lors, les stratégies de conquête du public, lancées au milieu des années soixante-dix, permirent d'engranger quelques succès qui sont toutefois rarement signalés. Luuk Van Middelaar prend pour exemple « l'accord conclu en décembre 1974 » – un Conseil européen des chefs de gouvernement et l'élection du Parlement au suffrage direct – par lequel « l'ensemble européen visait à faire entrer de deux côtés plus de lumière publique dans les bureaux ». Car un traité, un projet, c'était bien, mais qu'en était-il des gens ?

« Ceux-ci entrèrent en jeu par le biais du Parlement. Par nature, un parlement est un corps représentatif. Le Parlement de Strasbourg ne parle pas au nom du traité ni du projet, mais au nom des citoyens européens. »

On ne peut évidemment pas ici réduire l'Europe à la dimension de son négoce, d'autant que dès l'année suivante les chefs de l'exécutif discutaient des politiques pouvant avoir des avantages visibles et concrets pour leurs citoyens comme la libre circulation. Ainsi, autre exemple par lequel les institutions européennes eurent à charge d'aider les Européens à mériter leur liberté en leur en faisant prendre une conscience aiguë : « Trois cents millions d'individus devinrent "citoyens de l'Union" le lundi 1^{er} novembre 1993, jour de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht », pourtant rares sont ceux qui parmi eux le savent.

En tout cas, cette fin ouverte qui au départ instituait « entre vocation et droit » un mouvement permanent mais ne fixait aucun objectif, puisqu'on avait lancé ce pacte comme « un îlot de certitude dans un océan d'incertitude » selon une formule empruntée à Hannah Arendt, a toujours fait l'objet de discussions serrées entre les États de « l'Europe des Six » et puis, avec l'arrivée de nouveaux membres, des « Neuf », des « Dix », enfin des « Douze » et ainsi de suite jusqu'aux « Vingt-sept » actuels.

Jean-Marie Benoist comme Luuk Van Middelaar sont là pour nous rappeler qu'on prête à Winston Churchill ce propos, proféré à Zurich en 1946 : « Nous devons construire une sorte d'États-Unis d'Europe ». Que visait-on ? L'établissement d'une « fédération » ? D'une « confédération » ? D'une « union » ? Jean-Marie Benoist mettait en avant dans son livre plusieurs modèles constitutionnels et institutionnels qui, tels qu'ils s'offrent à nous, prenait-il soin de spécifier, « il convient de laisser dialoguer sans chercher à les résoudre dans l'artifice d'une synthèse ». Ainsi « la diversité confédérale de la Suisse pourrait fonctionner comme un archétype de ce que l'on pourrait proposer à l'Europe ; la Constitution allemande, respectueuse des particularismes des Länder, pourrait aussi servir de modèle d'inspiration au stade où elle hésite entre le fédéral et le confédéral ». C'est vers la fin de la dramatique période de 1914-1945, baptisée par Churchill « la seconde guerre de Trente Ans », que l'idée confédérale fut relancée par des chefs d'États ou de gouvernements européens, notamment par ce même Churchill mais aussi par de Gaulle, qui a exprimé bien avant le traité de Rome son souci de faire l'Europe, la France n'ayant jamais cessé de marteler l'importance d'une voix européenne dans le monde. Le 18 mars 1944, il déclarait à Alger :

« L'Europe existe, consciente de ce qu'elle vaut dans l'ensemble de l'humanité, certaine d'émerger de l'océan de ses douleurs, de reparaître mieux éclairée par ses épreuves et susceptible d'entreprendre pour l'organisation du monde le travail constructif – matériel, intellectuel, moral – dont elle est éminemment capable, lorsqu'aura été arrachée de son sein la cause capitale de ses malheurs et de ses divisions. »

Et plus loin :

« Mais, pour que le Vieux Continent renouvelé puisse trouver un équilibre correspondant aux conditions de notre époque, il nous semble que certains groupements devront s'y réaliser, sans que doive être, bien entendu, entamée la souveraineté de chacun. Pour ce qui concerne la France, nous pensons qu'une sorte de groupement occidental, réalisé avec nous, principalement sur la base économique, et aussi large que possible, pourrait offrir de grands avantages. »

Monnet et Schuman n'étaient donc pas les premiers.

Mais il vaut la peine de citer ici Luuk Van Middelaar en revenant au 9 mai 1950 :

« Jean Monnet, inventeur de la Communauté du charbon et de l'acier, souhaitait voir émerger des bureaux européens aussi indépendants que possible des États. Le pouvoir de décision en ces matières relèverait d'une haute autorité "supranationale" à laquelle les gouvernements nationaux concédaient une partie de leur souveraineté. Dans le cadre du traité, cette autorité interviendrait comme une sorte de gouvernement fédéral. Un contre-pouvoir pourrait être exercé par des instances d'appel, par exemple une cour. Ce projet très concret avait une visée bien plus large. Selon Schuman et Monnet, une souveraineté partagée sur un secteur économique donné constituait "le premier pas vers une Fédération européenne" »

La « présidence stable » du Conseil européen, décidé qu'il était de se doter d'un président permanent pour être représenté à l'extérieur, c'est-à-dire dans le reste du monde, a certes été une innovation importante, effective depuis le 1^{er} janvier 2010, en la personne de Herman Van Rompuy, mais la turbulence en cours, preuve qu'une union économique et monétaire ne se suffit pas à elle-même, n'obligera-t-elle pas les États membres à faire cette fois le pas décisif vers un « vrai » gouvernement européen, bref à opérer sa mutation en effectuant ce « saut fédéral » ardemment souhaité par les uns, partisans d'États-Unis d'Europe et si décrié par les autres, tenants d'une simple zone de libre-échange ? Beaucoup d'observateurs s'accordent à penser qu'« une monnaie commune sans renforcement de la gouvernance politique ne peut survivre » (4). En 1990, Jacques Delors n'avait-il pas déjà annoncé à la télévision française que son « objectif » était que « l'Europe soit une véritable fédération avant la fin du millénaire » ? L'idée fédérative d'Union d'États paraissant rendre justice à l'exigence de fondation d'un ordre politique territorialement défini et stable au moins chargé de garantir l'ordre et la paix entre ses membres. Plus récemment, Ursula von der Leyen, ministre du Travail du gouvernement d'Angela Merkel, une des responsables politiques les plus populaires, qui incarne l'aile à la fois modérée et progressiste de l'Union chrétienne démocrate (CDU), faisait sensation en déclarant dans l'hebdomadaire de centre gauche *Der Spiegel* du 29 août 2011 que son « objectif, ce sont les États-Unis d'Europe, sur le modèle des États fédéraux que sont la Suisse, l'Allemagne ou les États-Unis ». Toujours dans *Der Spiegel*, le 5 sep-

tembre, l'ancien chancelier social-démocrate Gerhard Schröder allait dans le même sens, en plaidant pour une Europe fédérale afin de sortir de la crise des dettes souveraines :

« Nous devons avoir comme perspective de transformer la Commission en gouvernement qui serait contrôlé par le Parlement européen. Cela s'appelle : États-Unis d'Europe. Mme von der Leyen a tout à fait raison. »

Quoi qu'il en soit, la traduction qui vient de paraître de l'excellent livre de Luuk Van Middelaar arrive tout à fait à son heure, celle-là où justement « les ruptures engendrées par les élections nationales sont cruciales pour la vie politique européenne ». Angela Merkel a pu se féliciter de « la qualité du travail » accompli depuis le début de la crise de l'euro avec Nicolas Sarkozy en faveur duquel elle s'est prononcée, s'inquiétant à l'inverse des prises de position de François Hollande, qui a évoqué une remise en cause du pacte budgétaire auquel sont parvenus les dirigeants européens. Luuk Van Middelaar, lui, s'autorise à croire que « le public national semble mesurer l'importance du choix d'envoyer tel ou tel homme politique à la plus haute table européenne » qui, en tant que chef de gouvernement, représente, rappelons-le, son pays en Europe et qui en tant que membre du Conseil européen représente l'Europe dans son pays. En attendant, la tempête financière actuelle, avec l'ébranlement de la monnaie unique, figure une nouvelle épreuve de vérité en ce qu'elle pourrait être le prélude de la fin, « un dernier feu d'artifice avant que la nuit ne s'installe sur l'Union des vingt-sept ». Mais alors c'en serait fini de l'Europe ? Qui voudrait y croire ?

Néanmoins l'anxiété dans laquelle les perspectives d'avenir plongent les Européens risque de les détourner du passé alors qu'il est de la plus haute importance de comprendre ce passé sur la base du récit passionnant qu'en fait Luuk Van Middelaar, car de sa juste analyse dépend justement la capacité de l'Union à s'inventer et se réinventer, bref à se métamorphoser sous la pression des événements, ce qui nécessite de la durée ou plutôt une longue traversée dans le temps.

Et Luuk Van Middelaar de conclure :

« C'est ainsi que la crise de l'euro, comme d'autres avant elle, force l'ensemble à se politiser : une plus grande capacité à agir et à assumer des responsabilités. La puissance du *telos* européen est telle que chaque crise le

réanime ; dans la confusion, l'espoir de rédemption laisse place à un désir plus fondamental encore, celui d'affronter plus avant l'avenir ensemble. Une telle ouverture aux expériences nouvelles exige toutefois de renoncer à rentrer dans un port précis, de ne plus lire le destin commun uniquement en termes de "finalité". On ne naviguera jamais sur un océan de certitude. »

Car, il est bien vrai que c'est dès le départ, où la forme de l'Union n'était pas figée et ne l'est toujours pas, qu'on écarta toute idée de finalité européenne. Enfin, paradoxe de la crise de l'euro : d'un côté elle exacerbe des tensions nationales, entre pays créditeurs et pays débiteurs notamment, mais de l'autre côté, elle produit une situation inédite et surprenante avec des vertus : jamais depuis 1945, si ce n'est depuis la césure qu'a constitué la chute du mur de Berlin en 1989, les populations n'ont été aussi conscientes de partager un destin commun. Or, l'Europe ne les fascinera, ne les exaltera, que lorsqu'elles la percevront comme la réponse commune à une grande histoire qui les concerne – qui « nous » concerne. Mais si l'Europe a montré jusqu'ici la préférence qu'elle accordait à une progression à petits pas assurés, pourquoi après tout la singularité des Européens ne serait-elle pas d'en venir à se laisser concerner par leur histoire et ce qui en fait sa valeur qu'avec patience ?

1. Jean-Marie Benoist, *Pavane pour une Europe défunte*, Éditions Hallier, 1976.
2. Luuk Van Middelaar, *le Passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, traduit du néerlandais (Pays-Bas) par Daniel Cunin et Olivier Vanwersch-Cot, Gallimard, 2012.
3. Préambule CECA.
4. Bernard de Montferrand, Jean-Louis Thiérot, *France Allemagne. L'heure de vérité*, Tallandier, 2011, p. 193.

■ Eryck de Rubercy, essayiste, critique, auteur des *Douze questions à Jean Beaufret à propos de Martin Heidegger* (Univers-Poche, coll. « Agora », 2011), est aussi traducteur d'écrivains et poètes allemands, notamment d'essais sur Hölderlin de Max Kommerell (Aubier, 1989), de poèmes de Stefan George (Fata Morgana, 1981, et 2004, prix Nelly-Sachs), ainsi que de l'œuvre d'August von Platen (*La Différence*, 1993-2002). On lui doit par ailleurs l'édition des *Aperçus sur l'art du jardin paysager* d'Hermann von Pückler-Muskau (Klincksieck, 1998), d'une anthologie intitulée *Des poètes et des arbres* (La Différence, 2005) et la présentation d'œuvres d'Ernst Meister (Éditions du Rocher, 2005), de Gottfried Benn et de Peter Handke (*La Différence*, 2006) Il vient de préfacer *Heinrich von Kleist* de Friedrich Gundolf, traduit par Alexandre Vialatte (Éditions du Félin, 2011).